

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUERET**

Publié le 05/10/23  
Mis en ligne le 05/10/23

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

**Nombre de membres en exercice** : 54

**Nombre de membres présents** : 34

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 13

**Nombre de membres excusés** : 7

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 47

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**ENGAGEMENT SUR L'ACCORD DE PROGRAMMATION DE RESILIENCE – AXE 2**  
**RECUPERATEURS D'EAU PLUVIALE - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

Les tensions très importantes sur les ressources en eau ont contraint les gestionnaires des réseaux d'eau potable à engager plusieurs actions susceptibles d'en limiter la consommation.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230928-253\_23-DE  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Dans ce sens, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, via son 11<sup>ème</sup> programme d'aides aux collectivités sur la période 2022-2024, a proposé un accord de programmation de résilience basé sur le subventionnement des projets permettant les économies d'eau potable.

L'Agglomération du Grand Guéret, par délibération n°110/23 du 10/05/23, a approuvé l'accord de programmation de résilience et validé l'ensemble des opérations visées par cet accord, notamment l'axe 2.

Ce second axe ciblé sur le « **Volet économies d'eau** » est engagé sur la mise à disposition d'équipements hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie. 152 récupérateurs d'eau de pluie seront proposés aux habitants du territoire en 2023, puis un complément d'achat sera réalisé en 2024. De la même manière, il sera proposé des mousseurs, pour installations sur les robinets des habitations, et ce, toujours dans une démarche d'économies.

Cette opération du second axe « **accord de résilience** » sera financée non seulement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec l'accord de résilience, mais aussi par le Conseil Départemental de la Creuse, qui souhaite apporter une aide financière sur l'achat des récupérateurs d'eau. La participation du Conseil Départemental sera de 10% du montant total de l'opération. En conséquence, la délibération financière doit être modifiée.

Le plan de financement pour l'axe 2 - volet économie d'eau se décompose comme suit :

AXE	FINANCEUR	Opération	Montant dépense retenue €HT	Taux subvention accordée	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Ligne budgétaire
2	AGENCE DE L'EAU	Mise à disposition d'équipements hydro-économiques et de 4000 récupérateurs d'eau de pluie auprès des particuliers	600 000,00	70%	420 000,00	40010 Chapitre 60 6078
2	CONSEIL DEPARTEMENTAL CREUSE			10%	60 000,00	40010 Chapitre 60 6078

<b>TOTAL SUBVENTION €HT</b>	480 000,00	80 %
<b>AUTOFINANCEMENT €HT</b>	120 000,00	20 %
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>600 000,00</b>	<b>100 %</b>

Les recettes pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne seront inscrites en 778 – autres produits exceptionnels.

Les recettes pour le Conseil Départemental de la Creuse seront inscrites en 778 – autres produits exceptionnels.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver la modification de la délibération financière incluant la participation du Conseil Départemental de la Creuse,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cet accord et tous les actes liés au présent engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU